Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602319-20251216-CM161225008-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59
Fax : 02.97.45.50.82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie us la présidence de madame Nadine LE GOFF-CARNEC, maire.

Date de la Convocation : 10 décembre 2025

Présents :
N. LE GOFF-CARNEC, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, M-T. PERENNOU, E. ANDRIEU, M. SIMON, J-B. LIZANO, M. LIZANO, C. GUESDON, V. AUPETIT, P. CASTELL, A-F. PINSAULT, Y. DERIAN, M. PETIT, M. CHIGNIER, F. MARCO, J.-S. ALLIOU, G. LE DERRIEN, S. MENAHEZE, L. POUHAUT, M. CAUDAL, S. ESLAN

Absents : C. KERGOAT, C. LE GALL, S. HERVÉ, T. VIEILLE-CESSAY

Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres absents : 4
Procurations : 3
Votants : 26

Christian KERGAOT a donné pouvoir à Michel LIZANO
Cédric LE GALL a donné pouvoir à Daniel BERTHO
Thaddée VIEILLE-CESSAY a donné pouvoir à Laurence POUHAUT

Yannick DERIAN a été élu secrétaire de séance.

8 - EXERCICE 2026 : ouverture de crédits d'investissement

Monsieur Eric ANDRIEU, adjoint délégué aux finances, rappelle que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Cette proposition n'ayant pas fait l'objet de remarque particulière lors de la commission finances du 1er décembre 2025 et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- ouvre dès à présent, au budget primitif 2026 divers crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de budget 2026, selon la répartition ci-dessous :

Budget général - 830

Chapitre	Montant alloué en 2024	Montant maximum autorisé avant le vote du BP 2025
20	206 299,00 €	51 574,75 €
204	59 155,00 €	14 788,75 €
21	1 523 065,36 €	380 766,34 €
23	950 000,00 €	237 500,00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602319-20251216-CM161225008-DE

Budget photovoltaïque - 832

Chapitre	Montant alloué en 2024	Montant maximum autorisé avant le vote du BP 2025
23	57 681,54 €	14 420,38 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 17 décembre 2025
Le maire,
Nadine LE GOFF-CARNEC

